

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Jacques LELOUP Maire, le jeudi 23 septembre 2010 à 19h00

Etaient présents : Mr LELOUP Maire, Mme THOMAS, Melle POUILLON, Mrs LE MEUR, RICARD, Adjoints, Mmes CALLOL, FEUILLET, Melle LECONTE, Mrs, LAMBERT, LANDRY, RUMEAU, VOREPPE.

Absents excusés : Mrs BRAOUEZEC, LENTZ.

Absent : Mr BONNAFI.

Secrétaire de séance : Mme FEUILLET Véronique.

Après lecture de l'ordre du jour, le Conseil délibère en séance publique.
Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 01/06/2010.

Compte rendu des décisions du Maire :

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire concernant la convention financière relative à l'enfouissement des réseaux basse tension, l'éclairage public et les communications électroniques de la rue des Ecoles.

La participation financière de la Commune est estimée comme suit :

Réseau basse tension	14 240,10 €HT
Réseau éclairage public	69 642,41 €TTC
Réseau communications électroniques	32 729,20 €TTC

Ainsi que de l'avenant à la convention financière portant sur la réalisation de travaux supplémentaires comme suit :

Montant initial	71 200,48 €HT
Réseau basse tension complément	5 616,00 €HT
Montant total	76 816,48 €HT

La Commune de Voisenon étant une commune rurale, cette dernière participe à hauteur de 20 % du montant HT soit une participation communale de 15 363,30 €

Réseau éclairage public	montant initial	69 642,41 €TTC
	complément	15 919,46 €TTC
	Montant total	85 561,87 €TTC

La Commune supporte l'intégralité des frais TTC soit 85 561,87 €TTC.

Mr LE MEUR nous informe que l'enveloppe budgétaire des travaux d'enfouissement est en dessous de l'estimation.

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité de l'eau :

Mr LE MEUR nous fait l'historique de la provenance de l'eau. Que la Commune possède 384 abonnés, 392 branchements. Que 24 branchements en plomb ont été changés et qu'il en reste encore 82 à faire avant 2013. Que la qualité de l'eau est très bonne. Ce bilan est approuvé à l'unanimité.

Rapports annuels du service assainissement, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

Mr LE MEUR donne lecture des rapports annuels 2009 et informe le Conseil Municipal que ces rapports sont à la disposition de chaque conseiller.

Communication au Conseil Municipal du bilan d'activités de la Communauté d'Agglomération « Melun Val de Seine » pour l'année 2009 :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté d'Agglomération a adressé à la Commune le bilan d'activités de la CAMVS pour l'année 2009, qu'il est à la disposition des Conseillers Municipaux et que les grandes lignes de ce bilan sont les suivantes :

- **Développement économique** : création de nouvelles zones d'activités tels le parc d'activités de la croix Besnard à Vaux le Pénil, le pôle d'activités de Villaroche, de St Germain Laxis ainsi que le Clos St Louis à Dammarie-les-lys.

- **Politique de la ville et de l'emploi** : la maison de l'emploi aide dans l'accompagnement des salariés à la VAE (validation des acquis par l'expérience), au développement des filières de métiers avec les fédérations professionnelles, au développement de préformations, gère les chantiers d'insertion.

- **Culture** : aide à la formation, soutien aux écoles de musique, à l'orchestre des jeunes de Melun Val de Seine.

- **Sport** : activités Sport Passion, partenariat avec le cercle d'escrime.

Ce bilan est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- Mr RICARD nous informe que la plaquette culturelle de la Communauté d'Agglomération est disponible sur le site de la CAMVS ou dans les mairies.
- Mr RICARD demande quand va être installé le panneau 30 à l'heure sur le Chemin du Moulin ?
- Mme THOMAS nous informe d'une prochaine restructuration du réseau TRAM et que Voisenon allait être touché avec la suppression de plusieurs arrêts. La refonte des lignes A et G en une seule ligne, ce qui aura pour inconvénient de rallonger le temps du trajet. Mme THOMAS s'inquiète de ce changement. Mr le Maire lui répond que le réseau actuel manque de lisibilité, que les lignes sont trop compliquées avec des arrêts et des boucles inutiles. La CAMVS doit obtenir l'accord du STIF pour valider les nouveaux projets.
- Mme CALLOL nous fait part de la visite à l'Assemblée Nationale le 29/10/2010 pour les jeunes de la Commune et que pour rentabiliser le bus, l'après midi une sortie bowling est prévue à la cartonnerie de Dammarie-lès-Lys.
- Mr LAMBERT nous rend compte d'une réunion en Préfecture concernant la protection des seniors. Il nous informe que, courant décembre sera organisée au Mille Club en présence de la Police Nationale une réunion d'information pour les seniors du village.
- Mr le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a adressé au Directeur Général des Services du Conseil Général sur les problèmes de circulation concernant notre village et plus particulièrement le passage des + de 7 tonnes 5, et lui demande de bien vouloir faire réaliser un fléchage de l'accès à l'A5 sur le giratoire du Petit Jard en direction de Réau.
- Mr LE MEUR demande ce que devient le projet de la placette ? Mr le Maire lui répond que les travaux sont suspendus jusqu'en 2012 car en 2011 ces travaux ne pourront être réalisés du fait de l'enfouissement des lignes rue Grande. Par contre, en attendant il allait falloir embellir ce cœur du village par la plantation d'arbres. Ce sujet sera étudié en Commission de travaux.
- Mr LE MEUR demande le devenir du projet de vente du terrain de la Ronce Fleurie pour la construction de logements locatifs ? Mr le Maire lui répond que la vente du terrain est toujours d'actualité. Que le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement pour un projet de construction locative, mais qu'il faut réétudier le projet actuel dans sa globalité.
- Mr RUMEAU demande si l'éclairage public du lotissement du Gué du Jard est à sa capacité maximum car il y a des zones d'ombre ? Ce problème sera revu lors du contrat triennal, voir à poser des lampadaires supplémentaires.

La séance est levée à 20H00.